

**Compte rendu de la séance du  
Conseil municipal du 18 août 2016**

La séance du Conseil municipal est ouverte à 19H00 sous la présidence de Monsieur le Maire.  
Il a été procédé à l'appel des conseillers :

**Présents** : AYMARD Gabin, BARATIER Brigitte, CHIRAUSSSEL Jérôme, DOZ Gilles, DUMAS Daniel, DURSENT Rémy, NOUGIER Luc, RAYMOND Michèle, TOMADA Gilbert.

**Conseiller ayant donné pouvoir** : AYMARD Michel a donné pouvoir à CHIRAUSSSEL Jérôme ; BARATIER Joël a donné pouvoir à NOUGIER Luc ; BERNARD Solange a donné pouvoir à BARATIER Brigitte ; COLONEL Emmanuelle a donné pouvoir à TOMADA Gilbert ; DUPLAN Raymonde a donné pouvoir à DOZ Gilles ;

**Conseiller décédé** : 1 – MAZADE Christian

**Nombre de conseillers** : 14

**Nombre de conseillers présents** : 9

**Nombre de conseillers votants** : 14

**Le quorum est constaté.**

**Il a été désigné un secrétaire de séance** : TOMADA Gilbert

**Les conseillers municipaux ont adopté à l'unanimité, le compte rendu du Conseil municipal du 23 juin 2016.**

**Rapport N° 01 : présenté par Le Maire, Gilles DOZ**

**Objet : Demande de prêt de 133 000 € auprès de la Caisse Régionale de crédit agricole Mutuel Sud Rhône Alpes pour le refinancement des travaux divers liés à l'épisode de catastrophes naturelles 2014**

Monsieur le Maire expose que pour financer l'attente de la TVA et des subventions pour des travaux divers liés à l'épisode de catastrophes naturelles 2014.

Il est nécessaire de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Court Terme de **133 000 euros**, remboursable en 24 mois maximum, au taux variable indexé sur l' Euribor 3 mois + **1.300 %**

les intérêts seront payables trimestriellement à terme échu – le capital in fine

Frais de dossier : 200 €

Il est proposé au Conseil Municipal de décider :

\* de contracter un emprunt de 133 000 euros à court terme auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES.

\* de s'engager à créer les ressources nécessaires au remboursement dudit emprunt.

\* de s'engager à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

\* d'autoriser le Maire à négocier ledit prêt aux conditions ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir.

\* d'affirmer en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

**Discussion :** *Le Maire précise que suite aux intempéries subies par la commune en 2014, le préjudice a été évalué à 167 500,00€ . Après les participations de l'Etat et du Conseil départemental, il restera à la charge de la commune 33 476,00€ ; Cependant pour percevoir ces aides, la commune doit présenter les factures des travaux réalisés. Or elle ne dispose pas des fonds suffisants pour les engager , et les factures doivent être présentées aux pouvoirs publics avant le 30 juin 2017. Pour réunir les conditions d'un remboursement, nous avons choisi de demander un prêt au Crédit agricole , remboursable sur 24 mois au taux de 1,30% EURIBOR. Luc NOUGIER demande ce qu'est le taux EURIBOR, le Maire lui indique qu'il s'agit d'un taux d'intérêt moyen de référence et il est calculé en fonction des prêts en euros que se consentent un groupe de banques européennes de premier plan.*

**Adopté à l'unanimité**

**Rapport N° 02 : présenté par Le Maire, Gilles DOZ**

**Objet : Demande de prêt de 25 000 € auprès de la Caisse Régionale de crédit agricole Mutuel Sud Rhône Alpes pour le refinancement des travaux d'urgence réalisés en 2016 sur le réseau eau et assainissement.**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de refinancement des travaux urgents réalisés en 2016 sur les réseaux d'eau et d'assainissement (budget M49)

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil municipal.

Et propose de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 25 000 €
- Durée 15 ans
- Taux actuel 1.28 % fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition
- Echéances de remboursement ANNUELLE
- S'agissant d'un prêt ANNUITÉ RÉDUITE (la 1<sup>ère</sup> échéance est fixée à moins de 1 AN de la date de déblocage du prêt) TAUX PRET ANNUITÉREDUITE : 1.14 % si versement des fonds au 15/10/2016 et date de 1<sup>ère</sup> échéance au 15/12/2016

\* S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

\* S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu

Le Conseil Municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi 82.213 du 2 mars 1982 et 82 623 du 22 juillet 1982.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapport N° 03 : présenté par Le Maire, Gilles DOZ**

**Objet ; décision modificative sur le budget prévisionnel M14.**

Les crédits ouverts aux articles ci-dessous du budget M14 de l'exercice 2016, sont insuffisants, il est donc nécessaire de procéder au vote de crédits supplémentaires comme suit :

Désignation	Dépenses	Recette
-------------	----------	---------

	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60621 : Combustibles		2 000.00 €		
D 60623 : Alimentation		2 000.00 €		
D 60632 : F. de petit équipement		3 000.00 €		
D 6135 : Locations mobilières		2 000.00 €		
D 615232 : Réseaux		4 000.00 €		
D 6156 : Maintenance		3 000.00 €		
D 6288 : Autres services extérieurs		3 000.00 €		
D 63513 : Autres impôts locaux		1 000.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>20 000.00 €</b>		
D 658 : Charges subv. Gest° courante	10 000.00 €			
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>10 000.00 €</b>			
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)	10 000.00 €			
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>10 000.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Discussion :** Le Maire précise qu'un point budgétaire a été fait ce 1er juillet ; il en résulte que ce chapitre intitulé : chapitre des « charges à caractère général, hors personnel, élus, contribution à d'autres organismes », qui est le poste le plus important après celui du personnel a été budgété de 150 000,00€ au budget primitif. A ce jour les dépenses, sur ce chapitre, s'élèvent à 127 000,00€ . Cette situation est justifiée par la liquidation de la dette de 320 000,00€ dès le début de l'année. L'objet de cette décision modificative est donc de réalimenter les 20 000,00€ sur les articles budgétaires D011, D65, D67 a budget constant, c'est-à-dire sans décider de nouvelles dépenses. Ce qui a pour conséquence de ne disposer jusqu'à la fin de l'exercice que de 47 000,00€ sur ce chapitre. L'objectif est donc, de ne plus procéder à des dépenses nouvelles jusqu'à la fin de l'année, autres que les dépenses de structures obligatoires.

**Adopté à l'unanimité .**

**Rapport N° 04 : présenté par Le Maire, Gilles DOZ**  
**Objet ; décision modificative sur le budget prévisionnel M49**

Les crédits ouverts aux articles ci-dessous du budget M49 de l'exercice 2016, sont insuffisants, il est donc nécessaire de procéder au vote de crédits supplémentaires comme suit :

Désignation	Dépenses		Recette	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6156 : Maintenance		14 268.73 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>14 268.73 €</b>		
D 023 : virement à section investis.	15 000.00 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investis.</b>	<b>15 000.00 €</b>			
D 6811 : Dotations aux amortissements	1 268.73 €			
<b>TOTAL D 042 : Opération d 'ordre entre section</b>	<b>1 268.73 €</b>			
D 654 : Pertes/créances irrécouvrables	2 000.00 €			
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>2 000.00 €</b>			
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		4 000.00 €		
D 678 : Autres charges exceptionnelles		0.00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>4 000.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>18 263.73 €</b>	<b>18 263.73 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 203 : Frais d'études, de R&D et frais	15 000.00 €			

<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>15 000.00 €</b>		
R 021 : virement section exploitation.		15 000.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la sect° de fonct.</b>		<b>15 000.00 €</b>	
<b>Total</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>	
<b>Total Général</b>		<b>-15 000.00 €</b>	<b>-15 000.00 €</b>

**Discussion :** sur le budget eau et assainissement, nous avons des factures en retard qui, maintenant, ont toutes été payées, précise le Maire. Sur ce budget nous allons être aussi très rigoureux. Malgré tout il reste de crédits pour des imprévus et il n'y a plus de factures en retard que ce soit en fonctionnement ou en investissement sur ce budget.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapport N° 05 : présenté par le Maire, Gilles DOZ**

**Objet de la délibération : création d'un emploi d'adjoint administratif et suppression du poste initial.**

Je vous rappelle qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale

Considérant la nécessité de modifier l'emploi permanent actuel, compte tenu des besoins de la collectivité ; en particulier améliorer l'accueil mairie et la mise en place d'une Maison des services au public.

Cet emploi, étant tenu par un agent actuellement en disponibilité, pourrait être pourvu par un agent non titulaire de catégorie C, de la filière administrative au grade d'adjoint administratif de 2ème classe.

Cet emploi aura un temps de travail de 24 heures hebdomadaires, dont le contenu du poste et les fonctions de l'agent sont joints au rapport, il prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver ce rapport, et autoriser le Maire à :

- Créer le poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, tel que défini ci-dessus
- Supprimer le poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, créé précédemment pour l'Agence postale et qui le remplace. Il n'entraînera pas de dépenses supplémentaires.

**INTITULE DU POSTE : AGENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS AOUT 2016**

**OBJECTIF PRINCIPAL DU POSTE :**

Responsable de l'agence postale ; chargé de l'accueil des administrés pour la mairie et la maison des services publics et de l'assistance du maire et adjoints pour le suivi des dossiers et la communication.

**DESCRIPTION DU POSTE :**

Affectation/service : agence postale municipale, Maison des services publics et mairie.

Catégorie : C

Cadre d'emplois : adjoint administratif

Temps de travail : 24 Heures hebdomadaires

Niveau d'études de l'agent occupant le poste : bac+2

**MISSIONS GENERALES DU POSTE :**

Accueil physique et téléphonique des usagers pour la mairie, pour la maison des services publics et pour l'agence postale.

Traitement et diffusion de l'information

Prises de rendez-vous.

Vente des produits de la Poste

Réception des objets postaux et retrait d'argent en dépannage pour les usagers.

Suivi et mise en forme des dossiers et documents en lien et coopération avec le maire et les adjoints et gestion de la communication nécessaire et les travaux de bureautique ;

Exécution et suivi des procédures et décisions administratives.

**HORAIRES DE TRAVAIL :**

Travail seul et en partenariat avec la Poste, les organismes de la Maison des services publics et en équipe avec les agents municipaux.  
Horaires fixes imposés : 8H30 - 12H30 tous les jours du lundi au samedi inclus.  
L'activité s'exerce en présence des usagers  
Moyens nécessaires : ceux de la bureautique et de la communication

**PLACE DE L'AGENT DANS LA STRUCTURE :**

Rattaché à « La Poste » pour les activités de l'Agence postale et au Maire pour les autres activités.

**COMPETENCES REQUISES :**

**SAVOIRS :**

Connaissances générales : Connaissance de l'environnement institutionnel, des collectivités territoriales et de la fonction publique territoriale. Bonne maîtrise de l'expression écrite et orale, informatiques et bureautiques : maîtrise des techniques de recherches documentaires.

**SAVOIR-FAIRE -SAVOIR-ETRE-CAPACITES :** travailler en équipe ; s'organiser et gérer les priorités ; s'adapter à différents interlocuteurs ; accueillir le public avec amabilité ; respecter la confidentialité  
Gérer et mettre en place des procédures et être capable de monter des dossiers complexes

**FORMATIONS ET DIPLOMES REQUIS :** Bac +2 dans les domaines exprimés dans la définition du poste.

**Discussion :** Le Maire apporte des informations sur la démarche qui a été mise en place pour le recrutement d'un agent sur ce poste : définition du poste ; publication au centre de gestion de la fonction publique et à la presse ; classement des candidatures et commission de recrutement avec quatre élus. In fine 2 candidats ont été sélectionnés ils présentaient un profil proche et celui qui a été retenu, une jeune femme, nous a semblé très proche de nos attentes. Ce poste va gérer une nouvelle activité pour les habitants de la commune et les voisins : la Maison des services au public (MDSAP) En lien avec les administrations ou les organismes sociaux ; l'agent sera formé pour l'accueil des publics, il accompagnera chaque personne, mettra en lien avec les organismes et les services, organisera des rendez-vous, si nécessaire ou des permanences... Depuis la mutation de l'agent du Trésor public, il n'y aura pas de remplacement en permanence : pour deux raisons : la suppression d'emploi dans ce service et la très faible fréquentation du public. Cependant nous utiliserons la MDSAP avec un accueil fiscal pour répondre aux besoins des habitants.. Cette structure sera mise en place en Octobre de cette année. Le Maire précise que la Poste a réagi très positivement à cette annonce.

**Adopté à l'unanimité**

La séance a été levée à 19H30.